



COMPTE RENDU DE LA CAP N°1
recours en notation des inspecteurs du 22/09/2008

Participants :

Pour l'Administration : M. le Trésorier Payeur Général, Président de la commission, M. Le Receveur des Finances de Boulogne-sur-Mer, M. Robyn inspecteur auditeur (intérimaire du CSDT), Melle Gendron inspecteur auditeur, M. Choteau, Trésorier Principal, Mme Caron Receveur Percepteur, Veillet Inspecteur.

Pour le syndicat CFDT : Mme Françoise Monteil élue, Mme J Barras expert.

Pour le syndicat FO: Mme Véronique Parville élue, M. Jacques Régnier expert.

Le dernier procès-verbal de CAP recours en notation du 25 septembre 2008 a été approuvé.

Le bilan chiffré de la notation inspecteurs 2008 a été présenté.

Nombre d'agents notés	Nombre d'agents apportant	Nombre d'agents pouvant consommer	Capital-mois attribué	Réserve départementale constituée
84	72	67	69	2

Nombre d'agents bénéficiaires

de réduction d'ancienneté ou cadence normale

Nombre de bénéficiaires de réduction d'ancienneté	Réduction d'1 mois	Réduction de 3 mois	Cadence normale (sauf note d'alerte)
39	25 (37.31%) dont 3 huissiers	14 (20.90%) dont 1 huissier	27 dont 23 (34,33%)bénéficiaires d'une évolution +0,01 ; et 4 agents (5,97%) ayant la note de référence :

Nombre d'agents ayant eu la note d'alerte ou pénalisés

Nombre d'agents ayant eu la note d'alerte	Nombre d'agents pénalisés par une majoration d'ancienneté	Nombre d'agents pénalisés par une majoration d'un mois	Nombre d'agents pénalisés par une majoration de 3 mois
0	0	0	0



T.G. ARRAS : Tel : 03.21.51.91.91 e-mail : fo.062@dgfip.finances.gouv.fr

Site départemental FO DGFIP : www.fo-dgfip-sd.fr/062/



Une présentation de la répartition des bonifications a ensuite été présentée.

Répartition par catégorie de poste des bonifications de 1 mois :

TG et RF	Trésoreries principales	Recettes perceptions	Trésoreries
11 (44%)	9 (36%)	2 (8%)	3 (12%)

Répartition par catégorie de poste des bonifications de 3 mois :

TG et RF	Trésoreries principales	Recettes perceptions	Trésoreries
8 (57,14%)	3 (21,43%)	0	3 (21,43%)

En questions diverses, plusieurs points ont été abordés.

Répartition :

Pour Force Ouvrière, le nombre de bonifications n'est pas assez important et laisse une marge de manœuvre bien trop limitée.

Recrutement :

La direction nous a informé qu'elle avait procédé à un recrutement d'un cadre A sur simple entretien dans le cadre de la procédure COTOREP.

Huissiers :

Nous avons obtenu les attributions des bonifications pour les huissiers mais regretté que la cartographie promise par la Direction Générale depuis (trop !) longtemps ne soient pas encore parue.

Il est à parier qu'elle ne verra jamais le jour ...

La séance a été levée à 14h45 heures.

